

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 20 septembre 2022 à 19h00

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 20 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, à huis clos sous la présidence de Monsieur LOISEAU Georgio, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, BOUDET Béatrice, DINGREVILLE David, FRERET Annabel, GARAC Florise, LABROUCHE Gilles LANCELEVEE Maurine, LEVAILLANT Antoine, LOISEAU Georgio, MAURISSE Teddy MÉHOUS Gwenola,

Absents excusés : AMIOT Élodie, BLIEK Guillaume, JIMONET Thierry, LENFANT James, PARAGE Laurence.

Pouvoir de AMIOT Élodie à LOISEAU Georgio, BLIEK Guillaume à MEHOUS Gwenola, JIMONET Thierry à BOUDET Béatrice et PARAGE Laurence à GARAC Florise.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : BOUDET Béatrice.

Monsieur le Maire demande d'ajouter une question à l'ordre du jour :
Point n° 4 : École- Classe de découverte 2023 – Subvention
Accord à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 juin**
2. **Nomination d'un correspondant incendie et secours**
3. **Service technique** – Mise aux normes électrique
4. **École** - Classe de découverte 2023 – Subvention
5. **Église** – Alarme – Fonds de concours
6. **Bons cadeaux** – Attribution
7. **Skate Park** - Installation
8. **Communauté d'Agglomération Seine-Eure** – Modification de l'intérêt communautaire en matière de voirie sur la commune de Val de Reuil
9. **Informations et questions diverses**

1. **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 juin**

Le compte-rendu du 127 juin est approuvé à l'unanimité

2. **Nomination d'un correspondant incendie et secours**

Monsieur le Maire explique au conseil que le décret du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création de la fonction de correspondant incendie et secours, demande aux maires de nommer un correspondant délégué en la matière.

Les missions principales du correspondant sont :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune.
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde.
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive.
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.
- Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

NOMME Monsieur LABROUCHE Gilles, Adjoint au Maire, correspondant incendie et secours

3. Service technique – Mise aux normes électrique

Monsieur le Maire explique au conseil que l'installation électrique du local accueillant le service technique est vétuste et propose d'effectuer des travaux de mise aux normes. Un devis de 3 734.80€ a été retenu.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE la dépense ci-dessus pour 3 734.80€ TTC

AUTORISE le Maire à solliciter un fonds de concours à l'Agglomération Seine Eure

4. École - Classe de découverte 2023 – Subvention

Monsieur le Maire explique au conseil que l'école envisage d'organiser une classe de découverte du 22 au 26 mai 2023 au Centre La Porte des îles à Saint-Pair-sur-Mer, pour 80 élèves de la grande section au CM2 et 3 élèves de l'UEEA.

Le coût du séjour est de 23 922€ + 3076€ de transport

Le financement envisagé est le suivant :

Conseil Départemental (83*30€)	2 490 €
Commune de POSES (20%)	4 785 €
École – Coopérative	2 000 €
Familles (83*143€)	11 869 €
Actions réalisées pour le projet	5 854 €
TOTAL	26 998 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE de subventionner la classe de découverte pour 4 785€ TTC

DIT QUE la somme sera inscrite au Budget Primitif 2023.

5. Église – Alarme – Fonds de concours

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la restauration des retables, du confessionnal, des statues, de la prédelle a permis de valoriser ces biens qui se doivent d'être protégés.

Il convient d'installer un système d'alarme efficace contre les tentatives éventuelles de vols.

Un devis d'un montant de 3 093.00€ HT est retenu. Il est proposé de solliciter l'agglomération pour un fonds de concours à hauteur de 50% du montant HT de la dépense selon le plan de financement suivant :

CASE	1 546€
Auto-financement	1 547€
TOTAL	3 093€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer le projet selon le plan de financement ci-dessus, et à solliciter un fonds de concours auprès de l'agglomération Seine-Eure pour 1 546€

Florise GARAC fait part de son inquiétude par rapport à l'installation électrique dans l'église. En effet, il n'y a pas de prise de terre et le paratonnerre a besoin d'être changé.
Monsieur le maire reprend contact avec l'entreprise à ce sujet.

6. Bons cadeaux - Attribution

Monsieur le Maire rappelle au conseil que des bons cadeaux sont attribués pour des évènements organisés sur la commune ainsi qu'aux seniors en fin d'année.

Et

La liste est la suivante :

- Concours pour les festivités de Noël
- Concours photos
- Bons de fin d'année pour les personnes de + de 67 ans

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

VALIDE l'attribution de bons cadeaux pour selon la liste ci-dessus,

DIT QUE les montants des bons sont décidés par les élus référents, une somme globale étant prévue au budget primitif de chaque année.

7. Skate Park - Installation

Monsieur le Maire rappelle que l'opération de l'an dernier « Parcours sportif » a été annulée et remplacée par l'installation du Skate Park.

Pour le mettre en place, il est nécessaire d'agrandir la dalle en béton. Un devis de 1 500€ a été retenu et le skate Park coûtera 4 000 €

Il vous est proposé de valider ce montant total et d'effectuer en investissement le virement de crédits suivant :

Article 020 Dépenses imprévues : - 5 500€
Article 2128 Opération 206 city stade : + 5 500€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

VALIDE l'installation du Skate Park, les montants indiqués ci-dessus et,

PROCÈDERA au virement de crédits suivant :

Article 020 Dépenses imprévues : - 5 500€
Article 2128 Opération 206 city stade : + 5 500€

8. Agglomération Seine-Eure - Modification de l'intérêt communautaire en matière de voirie sur la commune de Val de Reuil

Monsieur le maire rapporte qu'en application de I du 5° du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale est chargée d'évaluer le montant des charges transférées afin de permettre le calcul du montant de l'attribution de compensation à obtenir ou à verser à la Communauté d'Agglomération Seine Eure en fonction des compétences transférées à cette dernière ou restituées aux communes.

La CLECT de l'Agglomération Seine-Eure s'est réunie le 24 mai 2022 pour se prononcer sur le transfert de charges relatif à la modification de l'intérêt communautaire en matière de voirie sur la commune de Val de Reuil, à compter du 1^{er} juillet 2022.

Il s'agit d'un transfert de charges au profit de la commune de Val de Reuil afin de lui permettre de reprendre la gestion des voiries ne relevant plus de l'intérêt communautaire.

Le rapport de cette commission doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de l'Agglomération Seine-Eure à la majorité qualifiée dans un délai de trois mois à compter de sa transmission.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer sur ce dossier

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et POUR 12, ABSTENTION 2

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C paragraphe V,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-17 et suivants,

Vu le rapport de la CLECT qui s'est tenue le 24 mai 2022,

APPROUVE le contenu du rapport, le montant du transfert de charges, ainsi que le montant de l'attribution de compensation qui en résulte pour la commune de Val de Reuil.

9. Informations et questions diverses

- Arbres de naissance

Les essences sont choisies par les familles. La Forêt comestible sera située en arrière du city stade. Une action pédagogique sera réalisée avec les enfants. 550 espèces arriveront fin novembre. L'ONF a fait le piquetage.

- **Maison flottante**

Merci à l'agglomération pour son aide- Les enfants des centres de loisirs ont pu assister à une représentation. Le ponton est installé

- **Régie des 2 aires** – Retour sur le début de prestation

Les repas fournis par la Régie des 2 aires depuis la rentrée de septembre, sont très appréciés. Des travaux devront être réalisés pour installer un self.

Départ de Teddy MAURISSE à 20H08.

- **Plan de gestion des îles**

Un diagnostic a été réalisé sur les 3 îles. L'idée est de conserver l'aspect boisé des îles et de travailler sur la renaturation. Attention au risque d'incendie sur l'île face à l'Auberge du Halage.

- **CASE :**

- * **Modification n° 2 du PLUih – RLPI – Taxe d'aménagement – PLH4**

- Le projet de modification sera arrêté fin octobre au conseil communautaire. Une enquête publique sera réalisée en mars avril 2023 pour une approbation en Juin.

Le règlement des clôtures sera intégré et les modifications relatives aux OAP (Opération d'Aménagement Programmé)

- Le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI), document d'urbanisme qui fixe, par zones, les obligations en matière de publicité, d'enseignes et pré-enseigne, fera aussi l'objet d'une enquête publique courant Février 2023.

Départ de David DINGREVILLE à 20H17.

- La loi de Finances impose aux communes de reverser une partie de la taxe d'aménagement.

La CASE a fixé à 10% le taux de reversement.

Versement de la TA au parfait achèvement des travaux

Délibération lors d'un prochain conseil municipal.

- PLH4 : 2023 à 2026 L'objectif fixé de création de logements à Poses a été revu à la baisse.

- **Enedis** : Rattrapage sur 4 ans de la consommation éclairage public Rue de l'église pour 3 823.32€
Contrat à établir

- Dates à retenir

Dates	Heures	Évènements	Organisateurs	Lieux
04/10	19H	Réunion publique Présentation du Plan Communal de Sauvegarde	Mairie	Salle Marcel Niquet
08/11	19H	Conseil Municipal	Mairie	Mairie
11/11	11H30	Commémoration	Mairie	Cimetière
27/11	12h	Repas des anciens	Mairie	Auberge du Halage
05/12		Commémoration	Mairie	Cimetière

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

**Le Maire
Georgio LOISEAU**